MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union –Discipline-Travail

Clt .A-60

CIRCULAIRE N° 200 du 23 Mai 1975

OBJET : quatrième rectificatif au Tarif des Douanes Édition 1-1-1975

L'attention des usagers et du service est attirée sur les rectifications suivantes à apporter à l'Annexe IV du Tarif d'usage Page 42, chapitre 68 : Après "68-13-00 Amiante travaillée, etc.....

ajouter:

68-14-00 - GARNITURES DE FRICTION POUR FREINS, POUR EMBRAYAGES ET
POUR TOUS ORGANES DE FROTTEMENT, A BASE D'AMIANTE
8-15-00 _ MICA TRAVAILLE ET OUVRAGES MICA, Y COMPRIS LE MICA SUR
PAPIER OU TISSU (MICANITE, MICAFOLIUM...)
68-16-00 OUVRAGES EN PIERRES OU AUTRES MATIERES MINERALES (Y COMPRIS
LES OUVRAGES EN TOURBE), N.D.A

ABIDJAN, le 23 Mai 1975
P.LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES &PO
LE DIRECTEUR GENERALE ADJOINT

DIFFUSION GENERALE

- -Chambre de Commerce
- -Chambre de l'Industrie
- -Syndicat des Transitaires

